MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-016_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026
N° 02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-sept heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt février deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 16

Etaient présents : Monique LOAEC, Michel BROC'H, Jeannine MILIN, , Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Marie-Christine CORLOSQUET, Olivier LE LANN, Anne MASON, Sandrine LE CORVIC, Laëtitia GUEVEL.

Absents excusés :
M. Jean-Christophe FERELLOC qui a donné procuration à M. Michel BROC'H.
M. Yves KERMARREC qui a donné procuration à Mme Monique LOAEC.
M. Emmanuel MORVAN qui a donné procuration à M. Serge PELLEAU.
Mme Florence JESTIN qui a donné procuration à Mme Jeannine MILIN.
M. Olivier LOAEC qui a donné procuration à M. Olivier LE LANN.

Absentes non excusées :
Mme Marie-Laure ROUGET.
Mme Sandrine ROZEC.

Le conseil municipal a désigné, M. Olivier LE LANN, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 19 h 05.

N° 016-2026 – Objet : CCPA – Convention d'attribution de fonds de concours pour la tranisition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Par délibération, le conseil de la Communauté de Communes du Pays des Abers n° 14dcc27032025 en date du 27 mars 2025 a institué le fonds de concours dans le domaine de la politique de la transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments et installations d'énergies renouvelables), a fixé les dispositions d'application, et la délibération n° 28dcc181225 a modifié le règlement d'attribution,

C'est dans le cadre du financement de cet aménagement et de ces équipements que la commune de Le Drennec a sollicité le fonds de concours de la Communauté de Communes.

Le bureau de communauté du 4 décembre 2025 a émis un avis favorable à l'attribution de fonds de concours pour la réalisation de la rénovation énergétique de la maison de l'enfance par les

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-016_2026-DE

remplacements de la chaudière gaz par une chaudière à granules, des éclairages par des LED et des détecteurs de présence, l'intallation d'une ventilation double-flux et le renforcement de l'isolation des faux-plafonds.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEURS	**Dépense subventionnable Montant HT**	**Taux de financement sollicité**	**Montant de la subvention sollicitée**
Fonds de concours Pays des Abers	69 529 €	30 %	20 858,70 €
TOTAL des aides publiques sollicitées		28,765 %	20 000,00 €
Montant du reste à charge de la commune			28 670.30 €

Une convention, annexée à la délibération, précise les conditions de versement de ce fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays des Abers à la commune de Le Drennec.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver cette contribution au financement de la rénovation énergétique de la maison de l'enfance par le fonds de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal »,
- approuver la convention précisant les conditions de versement de ce fonds de concours,
- autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 27 février 2026
Le Maire,
Monique LOAEC.